

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAC 346 Subvention (3.000 euros) à l'Association Rencontre pour la Pédagogie et l'Enseignement du Jazz (ARPEJ) (10e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivant ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'Association Rencontre pour la Pédagogie et l'Enseignement du Jazz (10e) ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 28 mai 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'Association Rencontre pour la Pédagogie et l'Enseignement du Jazz (ARPEJ), 29, rue des Petites Ecuries 75010 Paris, pour son projet de diffusion culturelle destiné au public défavorisé en 2019. 2019-02055/ 28061.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2019.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO